

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 29 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 22/09/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 22/09/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à Mme TROTIN Monique

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

### 2023/063 – Convention avec le Club de Voile du 29 mai 2004 - suppression de la vente des droits de navigation - avenant n° 5

Vu la délibération n° 2023/055 en date du 8 septembre 2023 décidant la suppression de la vente des droits de navigation dans le cadre de la régie de recettes de l'espace de loisirs ;

Vu la convention en date du 29 mai 2004 avec le Club de Voile relative à l'utilisation du plan d'eau de Marçon et notamment l'article "loyer, participation" fixant le taux de reversement des droits de navigation perçus par la Commune au Club de Voile ;

Considérant la nécessité modifier l'article "Loyer, participation" de la convention du 29 mai 2004 en supprimant les engagements sur les droits de navigation ;

Vu le projet d'avenant n° 5 à la convention du 29 mai 2004 relative à l'utilisation du plan d'eau par le Club de voile, portant sur la modification de l'article "Loyer, participation" ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de modifier l'article "loyer, participation" de la convention du 29 mai 2004 avec le Club de voile comme suit :

- La mise à disposition du bâtiment et du lac est faite gracieusement par la Commune.

- d'approuver l'avenant n° 5 à la convention du 29 mai 2004 relative à l'utilisation du plan d'eau par le Club de voile, portant sur la modification de l'article "Loyer, participation" ;

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n° 5 correspondant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/10/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN



Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond